

Présidence de Mme Natacha Litzistorf, présidente

Membres absents excusés : Yves Adam ; Christelle Allaz ; Xavier de Haller ; Gaëlle Lapique ; Gianna Marly ; Johan Pain ; David Payot ; Roland Philippoz ; Giampiero Trezzini ; Claude-Alain Voiblet ; Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Jean-Pascal Gendre ; Nicolas Gillard ; Claude Grin ; Christiane Jaquet Berger ; Florian Ruf.

Membres présents	83
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

Ouverture La séance est ouverte à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Maurice Calame (PLR) : « Pour un nouveau plan directeur du sport ».

La présidente Explique la procédure. Il s'agit d'une phase de test. La discussion d'examen de recevabilité ne porte que sur l'argumentaire du Bureau pour juger le postulat irrecevable. A tour de rôle, la présidente, l'initiant, un membre par groupe, puis un membre de la Municipalité donneront leur avis.

Examen recevabilité (discussion) La Présidente ; M. Maurice Calame (PLR - initiant) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Julien Eggenberger (Soc.) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, par 67 oui, 4 non et 4 abstentions, **décide** :
de déclarer ce postulat recevable.

Discussion préalable M. Maurice Calame (PLR) qui demande le renvoi en commission ;
La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Denis Corboz (Soc.) : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ».

<i>Discussion préalable</i>	M. Denis Corboz (Soc.) <u>qui demande le renvoi en commission.</u> La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission. _____
Postulat	de M. Gilles Meystre (PLR) : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ».
<i>Discussion préalable</i>	M. Gilles Meystre (PLR) <u>qui demande le renvoi en commission.</u> La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission. _____
Postulat	de M. Julien Eggenberger (Soc.) et consorts : « Planification des rénovations et constructions scolaires ».
<i>Discussion préalable</i>	M. Julien Eggenberger (Soc.) Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide : de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Postulat	de M. Charles-Denis Perrin (PLR) : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? ».
<i>Discussion préalable</i>	M. Charles-Denis Perrin (PLR) <u>qui demande le renvoi en commission.</u> La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission. _____
Rapport s/Rapport-préavis N° 2013/20	Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale » <i>Rapporteur : M. Benoît Gaillard (Soc.)</i>
<i>Discussion</i>	M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Laurent Guidetti (Soc.) ; M. Vincent Rossi (Les Verts).
<i>Vote</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, approuve les conclusions de la commission, soit décide : 1. d'adopter la réponse au postulat de M. Vincent Rossi « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale » ;

2. de prélever un montant total de 55'000 francs sur le Fonds communal pour le développement durable, en vertu de l'article 1, alinéa A, lettres *b*) et *n*), en vue d'attribuer les deux mandats distincts décrits sous le point 4.2.4 ; le montant de 55'000 francs sera alloué au Service du logement et des gérances chargé de leur suivi.
-

Projet de règlement

de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité »

Rapporteur : M. Nicolas Gillard (PLR)

[remplacé à la tribune par : M. Nicolas Gillard (PLR)]

Discussion

M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Mathieu Blanc (PLR).

Vote

Le Conseil, par quelques oui, et une majorité de non, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

Rapport s/Pétition

du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 sign.) :

« Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud ».

Rapporteuse : Mme Anna Zürcher (Soc. – pour la COPET)

Discussion

Mme Anna Zürcher (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; Mme Anna Zürcher (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/Motion

de M. Guy-Pascal Gaudard :

« Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville »

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)

[remplacé à la tribune par : M. Gianfranco Gazzola (Soc.)]

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Laurent Guidetti (Soc.) ; Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Laurent Guidetti (Soc.) ; M. Johann Dupuis (La Gauche) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR).

Vote s/postulat

Le Conseil, par 24 oui, 49 non et 4 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....